'Āmuitahira'a nō te mau 'oire
SPCPF
SYNDICAT POUR LA PROMOTION DES COMMUNES DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

ANNEXE TECHNIQUE n° 3-2020
A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2018 – 2020

Entre,

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), représenté par son Président, Monsieur François DELUGA,

Et,

Le Syndicat pour la Promotion des Communes de Polynésie Française (SPCPF) représenté par son Président, Monsieur Cyril TETUANUI, dûment habilité par la délibération du comité syndical du SPCPF n°8/2014 du 6 août 2014,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er : Objet

La présente annexe technique est celle prévue à l'article 3 de la convention de partenariat entre le CNFPT et le SPC pour la période 2018 – 2020. Il s'agit de l'annexe technique qui correspond au descriptif chiffré de la 3è année de la convention, soit l'année 2020.

Article 2 : Descriptif du programme prévisionnel

Le programme prévisionnel pour l'année 2020 est établi par objectif et par projet. Chaque objectif ou projet est complété par une fiche technique, jointe à la présente annexe, qui précise le contexte et les objectifs des actions à réaliser.

L'année 2020 s'inscrit dans une séquence inédite de pandémie sanitaire (COVID-19), marquée par une période de confinement total des populations de près de deux mois, suivie d'une reprise économique très timide, qui impacte durement l'économie mondiale et n'épargne donc pas la France et ses outre-mers, dont la Polynésie française.

Dans ce contexte ont eu lieu les élections municipales ouvrant la mandature 2020-2026, impactées entre les deux tours par la période de confinement, avec un changement important des calendriers institutionnels et politiques.

L'annexe technique sera donc axée sur des missions estimées indispensables dès 2020. Les missions seront bien entendu confirmées ou reportées selon les mesures de protection décidées par les autorités pour limiter la propagation du COVID-19.

Il s'agira essentiellement de 2 missions d'accompagnement stratégique et d'une action bilan de la convention, organisée à l'occasion du déplacement du SPC en métropole en novembre et/ou par visio-conférence. Une 3° mission de formation, intégrée à cette annexe, est prévue au début de 2021.

1) Mission de formation des élus et d'expertise conseil dans un contexte de réforme des marchés publics en PF en vue de la mise en place d'une centrale d'achat

La mission intervient dans un contexte de réforme en cours des marchés publics.

Ce contexte de réforme a été accompagné de plans de formation à destination des cadres communaux compte tenu de nouvelles pratiques à adopter en matière de commande publique.

Cette réforme est importante car elle impose d'appréhender les politiques d'achat d'une manière nouvelle en Polynésie et notamment de constituer un puissant outil au service des politiques d'achat dans un contexte financier difficile.

La mission d'accompagnement s'inscrit dans une double action SPCPF et CGF.

Du côté du SPCPF, la mission comporte:

1. Une première période dédiée à rencontrer et interroger les élus et les cadres communaux, mais également les acteurs institutionnels, afin de s'imprégner au mieux du contexte et de la manière dont le sujet est appréhendé par les acteurs locaux, l'objectif étant de bien cerner les enjeux pour mener la réflexion efficacement.
2. L'animation d'une formation de 2 jours commune aux élus municipaux et aux DGS. L'objectif est de les sensibiliser aux enjeux d'une politique d'achat maitrisée dans un contexte aussi sensible que celui de la Polynésie dans sa gestion de l'après COVID.
3. L'expertise sur le thème de l'achat public, des groupements d'achat en Polynésie française. L'objectif est d'évaluer la possibilité et l'opportunité de la mise en place d'une centrale d'achat en PF.
4. Un bilan et la détermination de perspectives pour la suite de ce dossier.

1 mission de 6,5 ou 7 jours, dont 3 jours d'immersion préalable de catégorie 2 ; 2 jours de formation de catégorie 2 (dont 1 jour pris en charge par le SPC et 1 jour par le CGF) ; 1 jour de conseil-expertise de catégorie 1 ; ½ journée ou 1 jour de bilan, de catégorie 2.

Au total pour le SPC : 4,5 ou 5 jours de catégorie 2 et 1 jour de catégorie 1.

Le SPC prend en charge l'hébergement et la restauration de l'expert pour la totalité de sa mission commune SPC-CGF (y compris les journées consacrées au CGF seul), et si besoin, les déplacements en Polynésie pour l'immersion préalable. Le CGF prend en charge pour sa part les déplacements de l'expert en métropole et de la métropole à Tahiti.

2) Appui-conseil et animation de la réflexion sur l'élaboration de la feuille de route du SPCPF

Cette mission d'accompagnement du SPCPF sur l'élaboration de sa feuille de route s'inscrit dans un contexte de changement important pour le SPCPF qui va devoir apporter une attention particulière aux nombreux chantiers lancés, mais ralentis par la période du COVID, et une nouvelle gouvernance installée à partir du 4 août 2020.

Les grands chantiers enclenchés :

1. L'évolution nécessaire des périmètres d'intervention du SPCPF, de ses missions, amène à envisager un modèle économique nouveau et une modification de ses statuts (chantier en suspend dans le contexte de la gestion du COVID-19) ; l'évolution de la structure amène à s'interroger sur le type d'accompagnement pour les grandes communes et celui pour les communes plus petites au travers de ses missions très diverses (promotion, formation, restauration scolaire, eau potable ou informatique), les services proposés par le SPCPF n'ayant pas évolué de la même manière au fil des années.

 L'arrivée d'une nouvelle gouvernance conduit à analyser la situation du SPCPF dans le contexte nouveau de l'après COVID-19.

2. Une mission nouvelle : Accompagner les communes en matière d'assainissement. Un état des lieux du contexte polynésien mené par l'AFD a abouti à la conclusion que le SPCPF est perçu

comme l'établissement légitime capable de mener cette mission auprès des communes, compte tenu de son rayonnement institutionnel, à la condition toutefois qu'il ait un projet formalisé et que ses moyens (ingénierie notamment) soient identifiés. Au moment du vote du budget en mars 2020, le Président a questionné les membres qui ont immédiatement validé le projet d'ouvrir dans les meilleurs délais une mission assainissement au sein du SPCPF.

3. Le projet de Maison des Communes qui, selon l'analyse de la CTC (octobre 2019), doit être le résultat d'un projet de mutualisation entre les SPCPF et le CGF (notamment la formation de 1er niveau des agents communaux) et l'urgence pour que le SPCPF puisse se recentrer sur des missions d'accompagnement des projets communaux et de soutien technique, pour se libérer des MCO (maintien en condition opérationnelle).

Un contexte fragilisé :

Les ressources du SPCPF sont extrêmement tendues :

- La ressource humaine : de récents départs d'agents (A et B) à forte expertise et la difficulté pour le SPCPF d'attirer des compétences techniques pointues qui demandent une forte rémunération.
- La ressource financière : le gel des contributions depuis plusieurs années a obligé à adopter une gestion rigoureuse mais également à recourir à des subventions importantes de départements, limitant de plus en plus le développement des projets et l'efficacité du service rendu exigée par les communes.
- Les conséquences de la crise liée au COVID-19 sur la santé financière du Pays et par contrecoup, sur celle des communes dont les budgets sont alimentés à plus de 50% par le Fonds Intercommunal de Péréquation (FIP). Une partie du FIP est alimenté par les ressources fiscales du Pays. Ce dernier a ponctionné l'équivalent de sa quote-part 2020 (5 milliards de francs CFP) pour gérer la pandémie, ce qui imposera un fonctionnement en mode dégradé dès 2021.

Un calendrier accéléré :

- Le 4 août, élection du Président du SPCPF
- Les 5 et 6 août, réunion des maires et de leurs DGS avec les délégués SPCPF pour tenir un séminaire de réflexion sur les enjeux de la mandature 2020-2026 – la vision des communes
- En septembre, la gouvernance du SPCPF sera installée et aura pris ses premières marques. Dresser la feuille de route du SPCPF sera l'étape suivante, découlant du séminaire sur les enjeux et elle concernera cette mission.

1 mission d'expertise de 2 experts pendant 10 jours, soit au total 20 jours de catégorie 1

3) Mission de formation des élus « du projet politique au projet administratif »

La formation intervient en début de mandature dans un contexte sanitaire, social et économique bousculé et instable et une partie des maires renouvelés, avec pour certaines communes un climat de défiance entre le maire et son administration.

Il est proposé deux sessions de formation de 3 jours en format mixte réunissant maires et DGS. Ces deux sessions seront adaptées aux différents profils de communes : grandes communes urbaines ou îliennes avec DGS, petites communes des îles disposant d'un secrétaire général. Un bilan d'une demi-journée concluera la mission.

Cette mission est programmée début 2021, compte tenu de la période incertaine liée à la gestion de la pandémie qui ralentit considérablement les circuits administratifs. Il est prévu cependant de l'intégrer à l'annexe technique 2020, ce qui permet aux acteurs du SPCPF, CGF et CNFPT de démarrer l'organisation de la mission de manière sereine et indépendamment des contraintes administratives.

Cette action programmée à l'annexe 2020, mais mise en œuvre en 2021 sera budgétée sur la réserve figurant dans le tableau de cette annexe p. 5.

Une mission mixte SPC-CGF de 6,5 jours en catégorie 2, dont 3,5 jours pris en charge par le SPC, et 3 jours pris en charge par le CGF.

Le SPC prend en charge l'hébergement et la restauration de l'expert pour la totalité de sa mission commune SPC-CGF. Le CGF prend en charge pour sa part les déplacements de l'expert en métropole et de la métropole à Tahiti.

4) Bilan de l'accompagnement sur une mandature communale avec les intervenants

Il s'agira d'évaluer la période de convention 2018-2020 et dresser les perspectives d'une future convention.

Cette mission pourra se réaliser sous la forme d'échanges à distance, ou de rencontres à l'occasion du déplacement traditionnel en novembre à Paris de la direction du SPCPF, si la situation liée à la pandémie le permet.

Article 3 : Barème

Conformément à l'article 4 de la convention qui prévoit une modulation du coût des prestations en fonction du type d'actions à réaliser, les actions sont classées en trois catégories suivant leurs typologies :

- catégorie 1 : actions de conseil et d'expertise,
- catégorie 2 : conception et animation de séminaires, de groupe de travail, de formation
- catégorie 3 : organisation de stages pratiques d'immersion ou d'application en collectivités ou institutions, visites d'études et stages ou actions de l'offre CNFPT.

Chaque mission suivant son classement dans une catégorie, sera rémunérée sur la base d'une valeur de la journée d'intervention, de formation ou d'immersion. Ces valeurs sont fixées comme suit :

- catégorie 1 : 400 € par jour
- catégorie 2 : 300 € par jour
- catégorie 3 : 150 € par jour et par stagiaire. Dans le cas des stages pratiques, il est à noter que si deux agents sont envoyés dans la même collectivité en même temps auprès du même tuteur, le coût restera de 150 € par jour, avec un maximum de 750 €, même si le stage dure plus de 5 jours dans la même collectivité.

Article 4 : Actions ponctuelles

Si des actions ponctuelles, décidées en cours d'année, et financées par le SPC entraînent un surcoût au montant maximum de l'article 5, elles seront entérinées par la passation d'avenants à la présente annexe technique.

Article 5 : Estimation du programme prévisionnel

Le programme prévisionnel ci-après correspond au descriptif prévisionnel de l'article 2. Il correspond à un maximum en termes de coût d'intervention sur l'année. Pour les missions où une fourchette de jours a été estimée, c'est le maximum de la fourchette qui a été retenu.

Par contre, le nombre de jours par catégorie d'action n'est qu'estimatif et pourra être éventuellement dépassé, dans la mesure où le coût global final annuel est inférieur ou égal au coût estimatif ci-après.

Une réserve est constituée, permettant le financement en cours d'année d'éventuelles missions de catégorie 1, 2 ou 3 supplémentaires, non prévues dans l'annexe technique. Selon les besoins, cette réserve pourra être utilisée complètement, partiellement ou pas du tout.

Désignation	Unité	Valeur	Nombre	Total
Catégorie 1	jour	400 €	21	8 400 €
Catégorie 2	Jour	300 €	5	1 500 €
Catégorie 3	Jour	150 €	-	-
Actions en réserve	Jour	400 €	5	2 000 €

Sous total		11 900 €
Frais de pilotage de projet (25% des expertises)		2 975 €
Total actions + gestion du projet		14 875 €
Frais de structure et de gestion (10%)		1 487,50 €
Total année 2020 (en euros)		16 362,50 €
Total année 2020 (en F CFP)		1 952566 F CFP

Fait en 8 exemplaires

A PARIS, le 1er Septembre 2020

Pour le CNFPT
La directrice générale
Par délégation

France BURGY
Directrice Générale

A PAPEETE, le

Pour le SPCPF
Le Président

SYNDICAT POUR LA PROMOTION DES COMMUNES DE POLYNÉSIE FRANÇAISE – SPCPF – Āmuitahira'a nō te mau 'oire

Je soussigné, Cyril TETUANUI, Président du Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française, certifie que la présente annexe technique 3/2020 à la convention de partenariat 2018-2020, est exécutoire à la date du ...09 SEP. 2020.... *après sa notification au CNFPT en date du* ...09 SEP. 2020...

Le Président

Cyril TETUANUI

FICHES TECHNIQUES

FICHE TECHNIQUE 1

MISSION DE FORMATION DES ELUS ET D'EXPERTISE-CONSEIL DANS UN CONTEXTE DE REFORME DES MARCHES PUBLICS EN PF EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UNE CENTRALE D'ACHAT

DESCRIPTIF DE LA MISSION

REFERENT SPC	Reva TETUANUI – Chargé de mission au département Promotion Tehani LEYRAL – directrice de la formation
PERIODE	Second semestre
DATES	deuxième quinzaine d'octobre- début novembre 2020
OBJECTIF 1	FORMATION DES ELUS L'objectif est de sensibiliser les élus municipaux aux enjeux d'une politique d'achat maitrisée dans un contexte aussi sensible que celui de la Polynésie dans sa gestion de l'après COVID. La formation, d'une durée de deux jours, sera commune avec des DGS, en concertation et co-financement avec le CGF.
OBJECTIF 2	MISE EN PLACE D'UNE CENTRALE D'ACHAT L'objectif est d'évaluer la possibilité et l'opportunité de la mise en place d'une centrale d'achat en PF. Accompagner et conduire la réflexion des élus (sous forme de groupe de travail) sur l'opportunité, les enjeux et les étapes à identifier pour un projet de mise en place d'un tel outil en PF.

La formation et le groupe de travail seront précédés d'une séquence dédiée à rencontrer les acteurs institutionnels et communaux afin de mesurer les enjeux et opportunités, les freins et points de vigilance. Cette phase consistera à aller à la rencontre de ces acteurs, parfois « en immersion » dans les communes pour mieux appréhender le contexte.

Un bilan et l'établissement de perspectives pour la suite de ce dossier termineront la mission

METHODOLOGIE	La méthodologie sera à construire avec l'expert en amont de la mission à l'occasion d'échanges réguliers
PRECONISATIONS	néant
COMMENTAIRES	Le SPC propose que l'expert qui a conduit une mission sur les marchés publics en 2019 pour le CGF soit retenu dans le souci de cohérence avec les actions du CGF et pour capitaliser sur sa 1ère expérience en PF.

FICHE TECHNIQUE 2

APPUI-CONSEIL ET ANIMATION D'UNE SESSION DE REFLEXION SUR L'ELABORATION DE LA FEUILLE DE ROUTE DU SPCPF POUR LA MANDATURE

OBJECTIF GENERAL DE LA MISSION

Aider les élus de la gouvernance SPCPF et la direction à élaborer la feuille de route du SPCPF dans un contexte de renouvellement des équipes municipales et de changements importants pour le SPCPF qui va devoir apporter une attention particulière aux nombreux chantiers lancés, mais ralentis par la période du COVID.

DESCRIPTIF DE LA MISSION

REFERENT SPC	Ivana SURDACKI, DGS
PERIODE	SEPTEMBRE-OCTOBRE 2020
DATES ENVISAGEES	A déterminer
OBJECTIFS	1) dresser un état des lieux et mesurer le service rendu par le SPCPF, Évaluer/préciser les attentes vis-à-vis du SPCPF sur la base de celles exprimées à l'occasion du séminaire des maires des 5 et 6 août sur les enjeux de la mandature 2) accompagner et animer la séquence de réflexion sur la feuille de route du SPCPF en veillant à apporter un appui méthodologique et préciser les différentes étapes de mise en oeuvre.
METHODOLOGIE	• Les experts CNFPT seront un appui technique : o Dans la rédaction de la nouvelle feuille de route en s'attachant tout particulièrement à la priorisation des projets ou chantiers. o Sur l'identification des étapes d'évolution des missions du SPCPF et de ses statuts • Les experts apporteront leur concours à la conception et à l'animation des réunions ainsi que la session de réflexion avec les élus de la gouvernance. • Un temps de la mission CNFPT sera organisé en entretien avec les partenaires et dans les communes adhérentes du SPCPF. Ces entretiens permettront de définir les attentes des communes et des partenaires vis à vis du SPCPF. • Pendant ces rencontres, il sera également demandé aux experts de partager leurs expériences et connaissances afin de permettre aux élus d'avoir une approche prospective des enjeux.
PRECONISATIONS	Des échanges en amont à distance entre le SPCPF et les experts sont primordiaux pour préparer la mission.
COMMENTAIRES	L'expérience des experts en matière d'intercommunalité et de conduite de projets dans des contextes de changements importants constitue une plus-value. Le vivier d'experts fidélisés par le SPCPF sur les questions d'intercommunalité, mais également les parcours professionnels de certains de ces experts semblent importants à prendre en compte pour garantir la réussite de la mission.

FICHE TECHNIQUE 3

MISSION DE FORMATION DES ELUS
DU PROJET POLITIQUE AU PROJET ADMINISTRATIF

DESCRIPTIF DE LA MISSION

REFERENT SPC	Tehani LEYRAL – directrice de la formation
PERIODE	1er semestre 2021
DATES	Février – mars 2021
OBJECTIF	FORMATION DES ELUS (COMMUNE AVEC LES DGS) Accompagner et conduire la réflexion stratégique des décideurs communaux – maires et DGS dans la conception de leur projet de mandature, sur la base de la profession de foi, de la réalité de la situation actuelle de leur commune, dans le respect du cadre réglementaire. Donner aux maires et aux DGS les outils pour construire leur projet communal, selon une démarche d'élaboration concertée et porteuse de sens, favorisant l'adhésion de l'équipe d'élus et d'agents municipaux. Renforcer la complémentarité du binôme Maire – DGS dans le pilotage, la construction et le suivi de la politique publique communale
METHODOLOGIE	La formation, d'une durée de trois jours, sera commune avec des DGS, en concertation et co-financement avec le CGF. La formation sera conçue en concertation en amont de la mission à l'occasion d'échanges réguliers avec les directeurs de la formation du SPC, du CGF et les élus formateurs. La formation sera co-animée par l'intervenant du CNFPT et les élus formateurs du SPCPF. Deux sessions distinctes seront proposées, adaptées aux profils différents des communes polynésiennes.
PRECONISATIONS	Néant.
COMMENTAIRES	La formation était prévue pour le 3ème semestre 2020. Au vu du contexte sanitaire, elle est reportée en début d'année 2021.